



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: BDT/IP/MPS/DM/049

Genève, le 20 août 2018

- Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires et instituts de recherche participant aux travaux de l'UIT

Objet: Mise en oeuvre de la Résolution 71 de la CMDT-17: Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

Madame, Monsieur,

Reconnaissant combien il est important de renforcer la coopération entre les membres de l'UIT-D, notamment entre les entreprises, en particulier au sujet des questions de développement afin de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), la [Conférence mondiale de développement des télécommunications](#), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en 2017, a approuvé la Résolution 71 révisée, intitulée "*Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*".

Entre autres choses, par sa Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017), la CMDT a demandé la création d'un Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI) dont la fonction est de favoriser l'échange d'informations et de contribuer à identifier les priorités de développement ainsi que les obstacles et les éléments nécessaires à la création d'un environnement propice. Cette plate-forme de partenariat pour les dirigeants d'entreprise a été mise en place dans le but de définir les questions liées au développement des TIC qui, du point de vue des entreprises, exigent la mise en oeuvre d'une action collective et de partenariats entre de multiples acteurs tels que les gouvernements, le secteur privé, les milieux de la recherche et les établissements universitaires aux fins de la réalisation des ODD.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que la [neuvième réunion des directeurs de la réglementation dans le secteur privé et la première réunion de l'IAGDI](#) se sont tenues le 10 juillet 2018 au Centre international de conférences de Genève (CICG) à Genève (Suisse), dans le cadre du 18ème Colloque mondial des régulateurs (GSR-18).

Le [document final de ces réunions](#), auxquelles ont participé plus de 100 hauts responsables du secteur privé, ainsi que des représentants du secteur public et d'établissements universitaires, prend la forme d'un appel à l'action en vue de **faciliter l'accès à la connectivité pour tous de manière durable** afin de favoriser l'inclusion et la durabilité au service de la réalisation des ODD.

Pour parvenir à la connectivité universelle, ces groupes ont déterminé qu'il était fondamental d'**adopter une approche fondée sur un engagement multi-parties prenantes, de tirer parti du potentiel des nouvelles technologies et de mettre en place un cadre de collaboration et de coopération intersectorielles efficace propre à favoriser de nouveaux modèles économiques** dans les domaines suivants:

- **déploiement** d'une infrastructure ubiquitaire;
- **adoption** et généralisation de l'utilisation du large bande;
- création d'un environnement favorable à l'**innovation**.

Les groupes préciseront le contenu de chaque domaine d'action en tirant parti des plates-formes existantes et en recherchant des synergies avec ces plates-formes, notamment avec ITU Telecom World, les commissions d'études de l'UIT-D, le Groupe consultatif du développement des télécommunications (GCDT), le GSR-19 et d'autres plates-formes, selon qu'il convient.

Le document final des réunions des directeurs de la réglementation et de l'IAGDI est disponible [ici](#). Les membres de l'UIT-D sont invités à participer et à contribuer aux travaux de ces groupes au moyen de l'outil collaboratif et interactif mis à leur disposition à l'adresse: <http://itu.int/go/private-sector-IAGDI> (accès réservé aux titulaires d'un compte TIES).

L'équipe chargée des relations avec les membres de l'UIT-D se réjouit par avance de votre participation et de votre investissement actifs lors des réunions des directeurs de la réglementation et de l'IAGDI et est à votre disposition à l'adresse MembershipITUD@itu.int pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur